

DES PETITS GESTES POUR GARDER VOTRE BANDE RIVERAINE EN SANTÉ

À titre de riverain, vous avez un rôle important à jouer dans la protection de la bande riveraine. Voici quelques bonnes pratiques à adopter :

- > Ne jetez pas vos rognures de gazon et vos résidus de jardins sur les rives et dans le cours d'eau. Ce n'est pas parce que c'est vert que c'est bon! Leur décomposition dans l'eau contribue à la pollution des cours d'eau.
- > Gardez la rive au naturel en évitant de passer la tondeuse dans la bande riveraine.
- > Plantez des arbres, des arbustes et des végétaux d'espèces indigènes comme des framboisiers, des noisetiers, des chênes. Attention aux espèces exotiques envahissantes!
- > Évitez l'utilisation de fertilisants et d'engrais à gazon.
- > Envoyez les eaux usées de votre piscine ou de votre spa vers le réseau d'égouts pluviaux plutôt que vers le cours d'eau.
- > Évitez l'entreposage de déchets, de matériaux, de remblais et de vos coupes de branches sur la rive afin d'empêcher qu'ils se retrouvent dans l'eau.
- > Restreignez la largeur de l'accès au plan d'eau à moins de 5 m de largeur.
- > Évitez d'installer un rond à feu près de la rive.

IMPORTANT !

Pour toute intervention dans un cours d'eau, sur le littoral, la rive ainsi que la plaine inondable, il est essentiel de consulter votre municipalité. Des autorisations sont nécessaires avant de réaliser des travaux. Les professionnels pourront alors vous guider dans la planification de vos projets et tout au long du processus d'approbation.

ENSEMBLE, PRENONS SOIN DE NOS COURS D'EAU!

Pour obtenir plus d'information ainsi que de la documentation pour vous aider dans l'aménagement de votre bande riveraine, consultez le Roussillon.ca/coursdeau

RÔLES ET RESPONSABILITÉS

La MRC de Roussillon et les municipalités du territoire ont des obligations légales concernant la gestion des cours d'eau :

- > Assurer la libre circulation de l'eau;
- > Réglementer tous les travaux et ouvrages devant être effectués dans les cours d'eau;
- > Appliquer les règlements et en assurer leur respect.

Mon voisin, le cours d'eau

L'importance de la bande riveraine

Tous ensemble,
prenons soin de
nos cours d'eau!

Partenaire et référence

Scabric
Société de conservation et d'aménagement
des bassins versants de la Zone Châteauguay

Scabric.ca


MRC DE ROUSSILLON

CANDIAC • CHATEAUGUAY • DELSON • LA PRAIRIE
LÉRY • MERCIER • SAINT-CONSTANT • SAINT-HIDORE
SAINT-MATHIEU • SAINT-PHILIPPE • SAINTE-CATHERINE

ROUSSILLON.CA

GARDONS NOS COURS D'EAU EN SANTÉ!

Votre voisin, le cours d'eau, est un peu particulier! À titre de résident riverain de l'un des cours d'eau de la MRC de Roussillon, vous avez des responsabilités et des obligations réglementaires qui accompagnent ce voisinage. Ce dépliant présente quelques notions entourant les bandes riveraines, les obligations à respecter à titre de riverain et quelques trucs et astuces pour y parvenir.

QU'EST-CE QU'UNE BANDE RIVERAINE?

La bande riveraine, c'est une bande de végétation naturelle et permanente qui borde un cours d'eau. Elle constitue une zone de transition entre le milieu aquatique et le milieu terrestre. Il s'agit d'un filtre pour la rivière et d'un havre pour la biodiversité, qui peut être aménagé comme un jardin sauvage.

RÈGLEMENTS ET OBLIGATIONS

En vertu des règlements municipaux, vous devez respecter certaines règles :

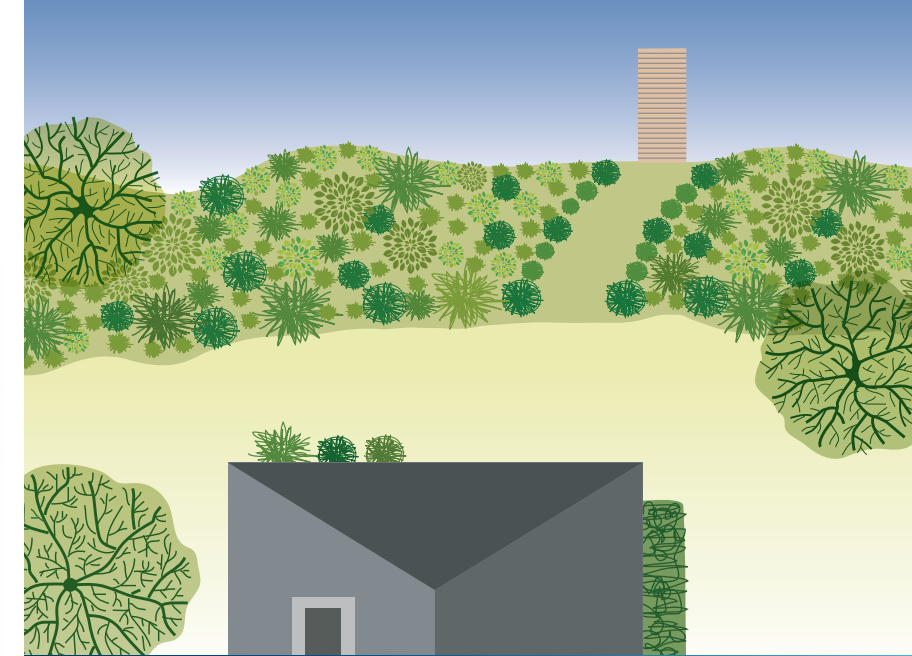
- > Vous devez conserver la végétation naturelle de 10 à 15 mètres selon l'inclinaison de la pente et la hauteur du talus;
- > Aucune infrastructure permanente (piscine, maison, remise, etc.) n'est permise dans la bande riveraine.

LE RÔLE DE LA BANDE RIVERAINE

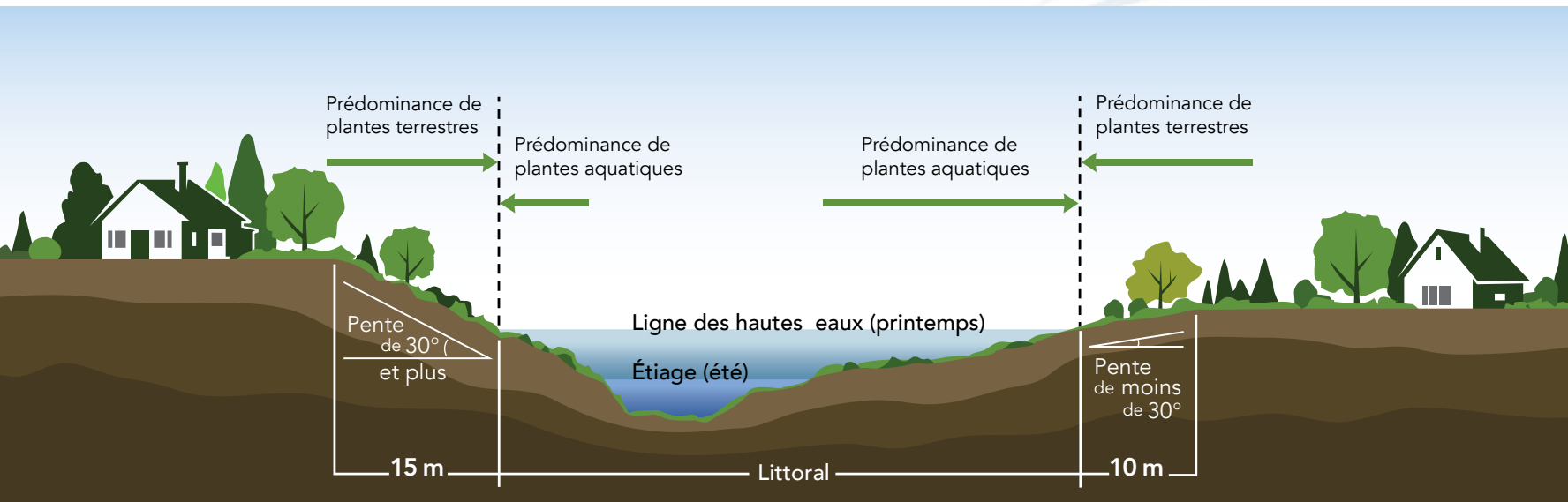
En plus de rehausser la beauté du paysage, une bande riveraine en santé remplit diverses fonctions essentielles au maintien de l'intégrité du milieu, au bon fonctionnement des écosystèmes aquatiques et à la préservation de la qualité de l'eau :

Stabiliser les berges

Grâce à leurs racines, les végétaux retiennent le sol de la bande riveraine et réduisent ainsi l'érosion des sols. En général, les arbustes et les arbres offrent une meilleure protection que les graminées.



La bande riveraine au naturel : ça peut aussi être beau, sans obstruer la vue!



Protéger le milieu aquatique

La végétation de la bande riveraine permet d'ombrager les cours d'eau, ce qui contribue au maintien d'une température adéquate pour les espèces animales et végétales plus fragiles, tout en diminuant les risques de sécheresse.

Retenir les nutriments, sédiments et contaminants

La végétation de la bande riveraine ralentit la vitesse d'écoulement des eaux de ruissellement, et ainsi, réduit l'apport de contaminants dans le cours d'eau.

La réglementation municipale établit une largeur minimale pour la bande riveraine qui s'étend entre **10 et 15 mètres**.

Offrir un habitat pour la faune et la flore

La bande riveraine offre des abris, des sources de nourriture et des sites de reproduction à différentes espèces vivantes en plus d'offrir un écran d'intimité aux résidents.

